



## Conseil économique et social

Distr. générale  
26 février 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement durable

#### Seizième session

5-16 mai 2008

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### **Cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011 relatif au sous-programme 4 : développement durable**

#### **Note du Secrétaire général**

La présente note du Secrétaire général porte sur le sous-programme 4 (développement durable) du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal s'inscrivant dans le projet de cadre stratégique pour la période 2010-2011. La Commission est invitée à examiner le projet de cadre stratégique et à faire part de ses observations. Le projet de plan-programme biennal, modifié selon qu'il conviendra, sera soumis au Comité du programme et de la coordination à sa quarante-huitième session, et les recommandations du Comité seront transmises à l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, lors de l'examen du cadre stratégique proposé pour la période 2010-2011.

---

\* E/CN.17/2008/1.



## Sous-programme 4 Développement durable

**Objectif de l'Organisation :** Accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des engagements à cet effet, conformément aux objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous les auspices de l'ONU, dont le Sommet mondial sur le développement durable

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Débat effectif et consensus sur les principaux enjeux du développement durable et sur les dossiers prioritaires du programme de travail pluriannuel – transports, produits chimiques, gestion des déchets, exploitation minière, cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables	a) Satisfaction accrue des États Membres quant au soutien et au service des processus intergouvernementaux, dont les activités relatives à la recherche de consensus, au fonctionnement du Bureau de la Commission du développement durable, au Salon du partenariat, au Centre de formation et à la participation des grands groupes
b) Meilleure disponibilité de l'information et des connaissances sur les options de politique générale, les mesures pratiques et les initiatives concrètes requises pour l'adoption et la réalisation de l'objectif de développement durable aux niveaux local, national, régional et international	b) i) Contributions plus nombreuses des États Membres aux bases de données sur les études de cas, les partenariats, les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience ii) Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements sur le site Web de la Division du développement durable
c) Renforcement des capacités techniques, humaines et institutionnelles des pays en développement et des pays en transition en matière d'application de plans et de stratégies nationales pour le développement durable de l'énergie, des ressources en eau et des ressources naturelles, et des modes de consommation et de production durables	c) i) Nombre accru de pays estimant que les services consultatifs de coopération technique et de renforcement des capacités les aident à atteindre leurs objectifs de développement durable ii) Augmentation du nombre d'agents nationaux formés, et donc amélioration des connaissances et des compétences

### Stratégie

2. L'exécution du sous-programme a été confiée à la Division du développement durable. La stratégie consistera à :

a) Promouvoir et appuyer la mise en œuvre efficace, cohérente et coordonnée du programme de l'ONU en matière de développement durable aux niveaux national, régional et mondial, y compris Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre de ce programme d'action, en s'attachant plus particulièrement à mieux intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable aux stratégies nationales en la matière;

b) Dispenser un appui technique efficace, y compris en matière de formulation et d'analyse des politiques, aux instances intergouvernementales et en particulier à la Commission du développement durable;

c) Appuyer de manière coordonnée et cohérente les activités interinstitutions visant à la réalisation des objectifs de développement durable, à l'échelle du système;

d) Fournir aux États Membres qui en font la demande, y compris aux petits États insulaires en développement, des services techniques et des avis consultatifs de politique générale qui renforceront leur capacité à concevoir, appliquer, contrôler et examiner des stratégies nationales de développement durable, des plans d'action en faveur de modes de consommation et de production durables, ainsi que des mesures et des stratégies pour gérer leurs ressources en eau et en énergie, et faire face au changement climatique; et à mettre en place des systèmes efficaces d'information, de suivi, d'examen et d'établissement de rapports aux niveaux national et régional;

e) Renforcer la coopération avec les grands groupes et trouver de nouvelles possibilités de les associer plus étroitement aux travaux de l'ONU dans le domaine du développement durable;

f) Entreprendre une analyse et une évaluation approfondies des progrès vers la réalisation du développement durable, notamment des enseignements tirés de l'expérience, des meilleures pratiques et des nouveaux enjeux, et faire une analyse transsectorielle du développement durable dans les secteurs de l'économie, de l'énergie, du changement climatique, des ressources en eau et des ressources naturelles;

g) Gérer les sites Web et les données sur le développement durable dans une optique de transparence, de convivialité et d'accessibilité croissantes;

h) Communiquer des informations et des comptes rendus sur les partenariats au service du développement durable à la Commission du développement durable.

---